

## **CONSEIL MUNICIPAL**

**13 AVRIL 2021**

**Absent excusé** : Patrice LAURENT, Vincent ODILLE donne pouvoir à David VILABOY

**Secrétaire de séance** : M. David VILABOY.

### **LECTURE DES DÉLIBÉRATIONS**

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Madame le Maire laisse la parole à Mme Evelyne DRAN qui présente les résultats des comptes de l'année précédente :

FONCTIONNEMENT	
Sens	Réalisations
DEPENSES	258 988.72 €
RECETTES	386 568.17 €
EXCEDENT	112 505.48 €
DEFICIT	
INVESTISSEMENT	
Sens	Réalisations
DEPENSES	124 698.42 €
RECETTES	124 424.59 €
EXCEDENT	
DEFICIT	273.83 €

M. Jacques ESTELON demande à l'assemblée de voter le compte administratif 2020 de la commune.

Le conseil accepte à l'unanimité le compte administratif 2020.

#### **SUBVENTIONS**

Madame le Maire laisse la parole à Mme Evelyne DRAN qui demande à l'assemblée de délibérer sur les montants des subventions. Après discussion, Madame le Maire propose à l'assemblée de voter les subventions accordées :

Madame le Maire indique à l'assemblée que le Président de l'Association de Foot de Mairy-sur-Marne a envoyé un courrier destiné au conseil municipal. Madame le Maire le lit à l'assemblée. L'Association de Foot ne demande pas de subvention cette année mais demande à la commune de financer l'aménagement d'un bungalow en sanitaires.

Madame le Maire indique à l'assemblée que la société de pêche de Mairy-sur-Marne a changé de président et que celui-ci a envoyé une demande de subvention à la commune.

L'assemblée accepte à l'unanimité de voter le versement de ces subventions.

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANTS</b>
La Chenevière	100,00 €
ADMR	800,00 €
Société de Musique de St Germain	100,00 €
Ecole de Musique de St Germain (EMIM)	400,00 €
Foyer Rural	700,00 €
Association de pêche de Mairy-sur-Marne	400,00 €

#### **VOTE DES TAXES**

Madame le Maire laisse la parole à Mme Evelyne DRAN qui présente à l'assemblée l'état 1259 et ses simulations. Madame DRAN explique à l'assemblée qu'il y a eu une réforme sur la taxe d'habitation cette année. Les communes ne perçoivent plus la taxe d'habitation sur les résidences principales mais celle-ci est compensée par la taxe foncière sur le bâti des départements. Ainsi, cette année, le taux de la taxe d'habitation ne doit pas être voté et il convient de rajouter à la taxe foncière sur le bâti de la commune, la part de la taxe foncière sur le bâti du département qui est de 15.51 %. Madame le Maire propose de voter les mêmes taxes que pour l'année 2021.

L'assemblée passe au vote et décide à l'unanimité de garder les mêmes taxes que pour l'année 2020 et d'appliquer les taux suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 36.07 %
- Taxe foncière (non bâti) : 9.71 %
- CFE : 9.33 %

## **BUDGET PRIMITIF 2021**

Madame le Maire laisse la parole à Mme Evelyne DRAN qui présente le budget primitif 2021 :

<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
023	148 047.64 €	R002	129 710.38 €
Chapitre 011	164 059.46 €	Chapitre 70	30 600.00 €
Chapitre 012	130 085.75 €	Chapitre 73	228 043.00 €
Chapitre 014	20 221.00 €	Chapitre 74	106 054.24 €
Chapitre 65	36 210.00 €	Chapitre 75	16 500.00 €
Chapitre 66	1 346.13 €	Chapitre 76	2.50 €
Chapitre 042	12 440.14 €	Chapitre 013	1500.00 €
<b>TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>512 410.12 €</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>512 410.12 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
D001	110 374.55 €	021	148 047.64 €
Chapitre 16	59 548.03 €	Chapitre 10	118 571.86 €
Chapitre 20	9 187.04 €	Chapitre 13	19 338.00 €
Chapitre 21	139 288.00 €	Chapitre 16	20 000 €
		Chapitre 040	12440.12 €
<b>TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>318 397.62 €</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>318 397.62 €</b>

- Virement à la section d'investissement 2021
- Report des résultats de l'exercice 2020

Madame le Maire propose à l'assemblée de passer au vote.

L'assemblée accepte à l'unanimité le budget primitif 2021 tel que proposé.

## **TARIFS VENTE DE TERRAIN**

Madame le Maire indique à l'assemblée qu'elle a reçu tous les documents pour les ventes de terrain pour la société RTS et pour Monsieur Derasse.

Pour la société RTS, le géomètre a envoyé une facture de 806.40 €. La commune avait déjà délibéré en 2009 pour lui vendre la parcelle de 184 m<sup>2</sup> pour 400 €. La société RTS souhaite également acquérir la parcelle qui est juste à côté. Celle-ci fait 351 m<sup>2</sup>. Le conseil décide de diviser les frais de géomètre en moitié pour la commune et moitié pour RTS. Ainsi, le conseil décide de faire une proposition de vente pour les deux parcelles (avec la moitié des frais de géomètre) à la société RTS pour 2 500 €.

Pour Monsieur Derasse, le géomètre a également envoyé une facture de 806.40 €. Monsieur Derasse souhaite acquérir une parcelle de 60 m<sup>2</sup>. Madame le Maire lui a déjà fait une proposition orale pour 9.15 € / m<sup>2</sup>, soit 549 € la parcelle. Monsieur Derasse souhaite également qu'un poteau électrique soit déplacé pour l'entrée de son futur garage. La commune a reçu une facture de 510 € pour ce déplacement. Le conseil décide que c'est à Monsieur Derasse de prendre en charge cette facture et de partager les frais de géomètre, comme pour l'entreprise RTS. Ainsi, le conseil décide de faire une proposition pour l'achat de la parcelle et des différents frais à Monsieur Derasse à hauteur de 1459 €.

## **CREATION BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que lors d'une réunion avec la Trésorerie il a été mentionné la pose des panneaux photovoltaïques. L'agent de la Trésorerie nous a indiqué qu'il était obligatoire de créer un budget annexe pour cette activité de vente d'électricité.

Madame le Maire propose donc à l'assemblée de créer un budget annexe pour les panneaux photovoltaïques. L'assemblée accepte à l'unanimité.

### **REGLEMENTS DE TARIFICATION POUR LES INSERTIONS PUBLICITAIRES**

Madame le Maire indique à l'assemblée qu'à la suite de la mise à jour du site internet des entreprises de la commune ont demandé à apparaître sur celui-ci. Madame le Maire rappelle à l'assemblée que certaines entreprises paient une participation tous les ans pour apparaître dans Le Mairyon. Afin de donner une équité dans ces demandes de publicité, Madame le Maire propose qu'une tarification pour la publicité sur le site internet soit également mise en place. Après en avoir délibéré, le conseil décide de garder les deux tarifs actuels : 50 € par an pour 1/4 de page et 25 € pour 1/8. Les entreprises qui souhaitent acquérir une publicité sur le site internet de la commune devront payer ce tarif et auront le choix également d'apparaître dans le Mairyon.

### **APPLICATIONS TELEPHONIQUES D'ALERTE**

Madame le Maire indique à l'assemblée qu'elle a demandé à la secrétaire de faire un comparatif de plusieurs applications téléphoniques destinées à alerter les administrés comme l'application Panneau Pocket ou encore Illiwap. Plusieurs administrés ont déjà demandé si ce genre d'application serait mise en place sur la commune. Le tableau sera envoyé aux conseillers afin qu'ils puissent l'étudier pour le prochain conseil.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Employé communal**

Madame le Maire informe que Monsieur Quentin LINARD a demandé une mise en disponibilité pour une durée de 5 ans à partir du 05 juillet 2021.

#### **Elections**

Madame le Maire informe l'assemblée que les élections départementales et régionales sont reportées d'une semaine et auront donc lieu les 20 et 27 juin 2021. Il semblerait que les assesseurs devront être vaccinés ou porteurs d'un test négatif de moins de 48 h.

#### **TOUR DE TABLE**

**Mme Caroline KANDEL** indique qu'une réunion PCS (Plan Communal de Sauvegarde) a lieu une fois par mois avec la commission. Elle souhaite que ce sujet soit mis à l'ordre du jour du prochain conseil pour définir les rôles de chacun en cas de crise.

**Mme Béatrice KANDEL** demande ce qu'il en est des lingettes au lotissement du Château. Madame le Maire répond qu'une réunion a eu lieu avec les habitants du lotissement pour leur indiquer que des traceurs ont été installés pour cibler les maisons responsables afin de mettre en place un système de pollueurs-payeurs.

Madame le Maire informe l'assemblée que la station a subi une grosse panne au mois de janvier. Le moteur et les pales de la turbine ont été changés et tout fonctionne à nouveau correctement.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 23 h 20. Le prochain conseil municipal est prévu le jeudi 6 mai 2021.